

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

16/07/2025

Date d'affichage

16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./...

et publication du :

..J./...

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, Mme ROLLAND Christelle,
M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine,
M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

M. RIVIERE Jacky donne pouvoir à M. MARCHESSEAU Roger

Étai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme HERISSE Laetitia,

Étai(ent) excusé(s) :

Mme PAQUET Stéphanie, Mr RIVIERE Jacky,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2025-46

Objet : Mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière à l'association « SérenSO'sport »

L'association « SérenSO'sport » demande à la commune la mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière pour dispenser des cours de fitness pour adulte.

Les cours de fitness seront dispensés une fois par semaine soit le lundi de 19h30 à 20h30, de septembre 2025 à juin 2026 hors période de congés scolaires.

Après avoir étudié la demande de l'association « SérenSO'sport, » sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'accepter la mise à disposition de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière à l'association « SérenSO'sport » pour la période demandée,
- DECIDE de fixer le tarif annuel à 300 € pour l'occupation demandée,
- DECIDE une mise à disposition gracieuse le premier mois,
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 28 juillet 2025

Le Maire,

Jean-François SALANON

